

Bonne Année 1997



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 1996 qui vient de se terminer a été palpitante et passionnante. Elle a été marquée par de nombreuses réunions tant dans les Commissions, les Syndicats Intercommunaux, Conseils Municipaux, Comité Communal d'Action Sociale, Caisse des écoles, Conseil d'Ecole, Comité des fêtes doublées d'une charge de travail importante débouchant sur de nombreuses réalisations dont certaines vous ont déjà été présentées dans nos éditions précédentes et d'autres initiées en 1995 et 1996 qui connaîtront une exécution en 1997.

Après 18 mois de mandat, je me rends compte combien la fonction de Maire et d'Elu ne laisse aucune place à l'improvisation et qu'une commune se gère, quoi qu'on en dise, comme une entreprise qui a une obligation de résultat économique et de satisfaction des habitants. C'est en tout cas ma conviction. J'ai également pris conscience des nombreuses compétences que nécessite aujourd'hui plus qu'ever la fonction d'Elu. Je salue le travail de nos Conseillers Municipaux qui ne font pas de la représentation mais donnent une partie de leur temps personnel et familial pour l'intérêt général de leur commune.

Quant à moi, je considère que le bilan de notre travail en 1996 est largement positif mais c'est à vous qu'il appartient de juger notre action. Pourquoi ne pas m'écrire pour me dire ce que vous pensez de la gestion communale, et me faire part de vos remarques et suggestions, qui, je peux vous l'assurer, seront prises en compte.

L'année 1996 a été difficile sur le front économique, l'emploi et l'exclusion sociale. J'espère sincèrement que nous trouverons le chemin de l'amélioration en 1997.

1996 appartient désormais au souvenir et c'est à l'avenir qu'il faut aujourd'hui penser.

La priorité sera donnée à la réalisation d'une première tranche de 5 logements sociaux, l'étude et la mise en oeuvre de toutes les actions qui pourront créer des emplois et notamment la redynamisation de la zone Delacoste. D'autres travaux seront entrepris tel : la réfection de la chaussée de la rue Pierre Brissette et l'entretien des réseaux, la réfection du réseau d'éclairage public et de son embellissement par l'installation de lanternes, la mise en place d'équipements sportifs complémentaires pour les jeunes, la création d'une permanence jeunes et leur participation aux activités de la commission jeunesse de Viarmes, la réalisation du réseau eaux usées dans la rue et sente des Marais à Baillon.

Je forme au seuil de cette nouvelle année, pour vous même, votre famille et tous ceux qui vous sont chers, les meilleurs voeux de santé, de bonheur et de succès dans vos entreprises familiales ou professionnelles. Je remercie et présente tous mes voeux au personnel administratif et technique. Mes voeux vont également vers les familles, épouses, époux qui sont pour beaucoup les collaboratrices et collaborateurs des amis élus qui m'entourent. Je les remercie de leur contribution à Bien Faire pour Bien Vivre à Asnières.

Bien sincèrement

Claude Krieguer



Un Asniérois qui n'a pas laissé son nom, poète et musicien, écrivait la chanson d'Asnières. Est-ce en 1830, époque troublée ? Est-ce au début de ce siècle ou plus tard ? Nous ne savons pas mais nous remercions par avance l'Asniérois qui, de par sa connaissance de la vie de notre village, pourra nous le faire savoir.

C'était hier, ce chant clôturait les festivités villageoises.

C'était hier, il n'y a pas si longtemps, une belle voix qui vient de s'éteindre entonnait ce chant au repas des anciens que tous reprenaient en chœur.

C'était hier, une institutrice, encore en fonction, apprenait ce chant à ses élèves.

En voici les paroles.

GB

Dans ce numéro

Un peu d'histoire

page 2

Conseil Municipal

page 3

Environnement

page 4

Le Coin des Associations

page 5

Vie Communale

pages 6-7-8-9

Vie Pratique

pages 10-11-12-13

Finances

pages 14-15-16-17

Colonnes Ouvertes

pages 18-19

1er couplet

Voici venir les enfants d'Asnières
Humble cohorte aux timides accents
Comme nos coeurs, simple est notre
bannière

On dit que nous sommes des paysans
Mais nous avons l'espoir de la jeu-
nesse

Et devant nous l'avenir radieux
Et nous voulons que la gaieté renaisse
Dans nos pays toujours silencieux.

Refrain

Tel à l'ombre du bocage
Quand le bois reverdit, l'oiseau chante
son nid

Notre muse rend hommage
Au pays où nous avons grandi
Oublions tout ce qui divise
Ouvrons nos coeurs à l'amitié

Pays voisin notre devise
C'est la Sainte Fraternité
Des rancunes de nos pères
Montrons nous désormais les vain-
queurs
ALNTERRE! ALNTERRE!

2ème couplet

Accours légère à brise de Carnelle
A nos concerts mêler ta douce voix
Tu nous apportes au printemps sur ton
aile

L'hymne joyeux du rossignol des bois
Notre âme est pleine et d'ardeur et de
sève

Un rien l'émeut, un rien la fait vibrer
Elle est pareille aux saules de la
Thève

Où le zéphyr se plaît à soupirer

Refrain

3ème couplet

Salut rivière Oise tranquille et pure
Qui dans la plaine aux épis jaunis-
sants

Etends au loin ta brillante ceinture
Salut collines aux sites ravissants
Sentiers charmants où le Croq prend
naissance

Halliers profonds ineffables séjours
Témoins bien chers des jeux de notre

enfance

Que nous aimons à parcourir tou-
jours.

Refrain

5ème couplet

Du vieux castel voici la sombre
enceinte

Où s'égarent dans les sentiers
ombres

Blanche dit-on pleurant la terre
sainte

Promène encore ses pas silencieux
Plus loin s'élève un ancien monastère
Puisse nos chants faire aussi tres-
saillir
Ces fiers débris d'un âge plus austère
Et ranimer la foi qui va mourir

Refrain

5ème couplet

Chanterons-nous les guerres homi-
cides ?

Où les humains couvrent de fiers lau-
riers

Le sang versé par leurs mains fratri-
cides

Envierons-nous la gloire des guerriers
?

Non, non le deuil est dans trop de
familles

Disons plutôt aux soldats belliqueux
Vaine est la gloire, armez-vous de
faucilles

Et moissonnez les champs de vos
aïeux.

Refrain

C'est aujourd'hui,...pourquoi ne pas
reprendre ce chant...

Certains disent que les paroles sont
"ringardes". Peut-être et alors...

Quelqu'un a dit que pour construire
son avenir, il faut connaître son
passé.

Je souhaite qu'Asnières soit de son
siècle. Je souhaite aussi qu'il préser-
ve tous ces petits riens qui font son
identité.

Séance du 25/10/1996

. Budget Supplémentaire Commune

Le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire de la Commune à l'unanimité. (cf. article de H. Windels en page 14).

. Logement de fonction

Le loyer, pour le logement de fonction situé au dessus de l'école Blanche de Castille, a été fixé à deux fois le montant de l'IRL (Indemnité Résidentielle de Logement) soit 2 820,00 Francs.

Séance du 13/12/1996

. Classe de neige

Le Conseil Municipal a reconduit la classe de neige. 38 enfants d'Asnières et Baillon partiront à Serre-Chevalier pendant 14 jours du 16 au 29 mars 1997.

Séance du 28/11/1996

. Demandes de subventions

Le Conseil Municipal a sollicité plusieurs subventions auprès du Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise, des Conseils Général et Régional dans le cadre du TRASSER 1995 (rue Pierre Brossolette) visant l'enfouissement des réseaux d'énergie électrique, téléphonique et éclairage public.

Une subvention a également été demandée pour l'acquisition d'un second panneau de basket pour Baillon et d'une table de ping-pong d'extérieur pour Asnières.

Coût total pour la commune 10 979,80 Francs H.T. (y compris les 35% de subvention).

. TRASSER 1997

Le Conseil Municipal a retenu la réfection, par la DDE, de la route de Royaumont pour le TRASSER 1997. Il se traduira par la construction de trottoirs et parking et la réfection de la chaussée.

Coût pour la commune 600 600,00 Francs H.T. (y compris la subvention de 40% du Conseil Général).

JL

MISE AU POINT SUR UNE DEMISSION :

Une nouvelle lettre « d'information » distribuée par l'association « AGISSONS ENSEMBLE » vous informe que ses membres ont démissionné des commissions qui avaient été ouvertes à notre initiative. Nous avons effectivement reçu les lettres de démission courant novembre.

Notre engagement de transparence nous conduit à publier la réponse qui a été faite dans le cadre de la commission des finances. Cette réponse reflète la position de l'ensemble des élus de « BIEN FAIRE POUR BIEN VIVRE ».

HW



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE MONTMORENCY
CANTON DE VIARMES
Téléphone 30 35 41 41
Fax 30 35 45 41

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie d'ASNIÈRES-SUR-OISE

Asnières-sur-Oise, le 22 Novembre 1996.

Hervé Windels
Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Oise
Vice-Président
de la Commission des Finances

à

Monsieur Michel Brault
Monsieur André Brignonon

Association "Agissons ensemble"
25, Grande rue

E.V

Messieurs,

Nous vous accusons réception de votre courrier déposé en mairie.

Nous regrettons vivement votre position "tranchée".

Si votre Association se dénomme "Agissons ensemble", notre devise est et restera "Travaillons ensemble", ce que nous pouvons vous affirmer c'est que nous sommes nous mêmes des citoyens préoccupés de l'avenir de notre Commune au service de tous nos concitoyens.

Notre Commune a besoin d'hommes et de femmes prêts à travailler tous ensemble, les échéances électorales ne sont que des épiphénomènes qu'il nous faut oublier bien vite devant la tâche qui est la nôtre.

Il nous semble que le travail de la Commission des finances respectait l'avis de tous, nous étions notamment à votre écoute.

Vous faites allusion à l'édition du dernier Trait d'Union, sachez qu'il ne faisait que répondre à une attaque contenue dans un tract qui a été distribué sur notre Commune et qui n'était pas le reflet de notre travail commun.

Espérant que vous reviendrez sur ce "mouvement d'humeur", nous voulons vous assurer que nous souhaitons vous accueillir de nouveau dans notre Commission des Finances.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

Hervé Windels

Notre Environnement

Un nouveau service à Baillon et aux Tilleuls

Toujours soucieux de vous apporter des services adaptés à vos besoins, une remorque pour déchets verts est mise à disposition des Baillonnais et des habitants des Tilleuls les week-ends, une semaine sur deux.

A Baillon, cette remorque est positionnée à côté de la Mairie Annexe; aux Tilleuls elle est mise à disposition Chemin du Froid Val.

FD

Concours des Villes et Villages fleuris

En 1997, dans le cadre du fleurissement de notre village, nous allons participer au concours des villes et villages fleuris.

Ce concours est ouvert aux particuliers et aux communes. Alors, à vos fleurs !!!

Ce serait superbe si nous pouvions remporter le premier prix...

FD

Fleurissement du Village

Depuis quelques temps, un effort a été porté au niveau des massifs de fleurs et des emplacements fleuris. Au fur et à mesure du nettoyage de certains endroits insalubres, nous pourrons, dans le respect de chacun, les enjoliver.

GC

Maison de l'environnement

Les Aéroports de Paris ont inauguré le 16 mars 1995 "La Maison de l'Environnement" de Roissy afin d'expliquer le monde des aéroports.

La Maison de l'Environnement est un lieu d'accueil pour la population riveraine de Roissy Charles de Gaulle, un lieu de dialogue, d'information et de documentation.

Un lieu d'exposition adapté à tous les âges et à tous les niveaux, conçu pour les élèves et leurs enseignants mais aussi pour tous ceux que ce monde intéresse ou passionne.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi à partir de 9 h 30 jusqu'à 16 h 30.

ADP (Aéroports de Paris)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie d'ASNIÈRES-SUR-OISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE MONTMORENCY

CANTON DE VIARMES

Téléphone 30 35 41 41
Fax 30 35 45 41

Chers Concitoyens,

Vous avez peut-être déjà remarqué une remorque Chemin du Froid Val. Elle s'y trouvera tous les 15 jours, et n'est pas là par hasard.

En effet, la commission de l'Environnement a décidé de vous proposer à titre expérimental un nouveau service pour vos déchets verts, et ce dans la continuité de notre politique de diminution du tonnage des ordures ménagères.

La première étape était d'abord de mettre à disposition des bennes à déchets pour tous les Asniérois sur le site de la Gueule à Vaches.

Ce service remportant un vif succès, il était normal de l'étendre aux Tilleuls et à Baillon.

En effet, nous avons constaté depuis quelques mois une diminution du tonnage des ordures ménagères, en partie grâce au site de la "Gueule à Vaches", et notre souci est de le diminuer encore.

Il faut savoir que la collecte et le traitement des ordures ménagères coûte environ 700,00 F la tonne ; alors qu'un centre de traitement des déchets verts coûte seulement 150,00 F la tonne. Vous comprendrez que nous avons tous à y gagner !

REGLEMENT DE LA REMORQUE :

- 1) Elle est mise à votre disposition tous les 15 jours pendant le week-end, soit aux Tilleuls, soit à Baillon du vendredi au lundi matin.
- 2) Ce service est gratuit pour tous les utilisateurs.
- 3) Cette remorque doit recevoir exclusivement des déchets végétaux (tonte de gazons, branchages et feuilles).
- 4) Elle est retirée le lundi matin et acheminée vers un centre de traitement de déchets verts pour une utilisation naturelle, le compostage.
- 5) Si toutefois, d'autres matériaux que les déchets verts se trouvaient déposés dans la remorque, nous serions alors dans l'obligation de supprimer ce service.
- 6) Les sacs poubelles doivent être vidés de leur contenu, et repris par l'utilisateur.

Nous en appelons donc à votre civisme et, Vous remercions de votre compréhension.

Fait à Asnières-sur-Oise, le 22 Novembre 1996

Pour le Maire
F. Adrien, chargée
de l'Environnement.



20, rue d'Aval Eau - 95270 ASNIÈRES-SUR-OISE



Le Coin des Associations



Repas des anciens

Encore une fête bien réussie... Une vive participation de M. le Maire, une ambiance très agréable, le tout accompagné d'un repas extraordinaire. Merci à tous, à l'année prochaine et encore un grand bravo à notre "chef cuisinier".

ET



L'APEEA est de retour

L'APEEA a constitué son nouveau bureau lors de son assemblée générale du 15 novembre 1996.

Monsieur Patrick Levavasseur a été élu Président, Madame Marine Bouland Vice-Président, Madame Catherine Lefaucheur Trésorière, Madame Romy Liger Secrétaire, et Madame Christelle Depinho membre du bureau.

L'APEEA proposera cette année des actions ponctuelles pour les enfants d'Asnières.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le Bureau

Cours d'italien

Les cours d'Italien dispensés par Monsieur ZAMMARCHI sont dispensés tous les mardis soirs à 18h30 à la Maison du Village et tous les mercredis soirs à 18h30 au Syndicat d'Initiative.

Les cours consistent dans l'apprentissage rapide de la langue et de la culture italienne avec les moyens les plus modestes : notions de grammaire, exercices de prononciation, de lecture et d'écriture et surtout beaucoup de conversation pratique.

L'harmonisation des différents degrés de connaissance (grâce aux anciens élèves) sera faite dès les premières leçons et sera aussi profitable à tous ("Répétita juvant" disaient les latins !).

N'hésitez donc pas à vous renseigner en prenant contact avec le service de la Mairie ou le professeur par téléphone (01 30 35 72 055).

A presto !

Sauro Zammarchi

Flash CCAS

Vous bénéficiez du Fond National de Solidarité ou d'une forme quelconque d'aide sociale, nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie.

L'hiver étant une saison particulièrement difficile pour les personnes âgées disposant de faibles revenus, le CCAS a donc décidé de venir en aide aux plus défavorisés en leur accordant une participation pour se chauffer.

LN

Goûter des enfants à l'Abbaye offert par la Mairie.

Ce mercredi 11 décembre, 150 enfants de la commune ont été conduits en car à l'Abbaye de Royaumont où ils ont pu profiter d'un goûter très copieux avant d'assister à un spectacle de prestidigitation puis à l'entrée en scène de Guignol. Le Père Noël était lui aussi présent.



Permanences à la Mairie Annexe

Nous vous rappelons que la Mairie Annexe de Baillon est ouverte le mercredi de 14 à 17 h et le samedi de 8 h 45 à 11 h 30. Elle rencontre une fréquentation (pendant très faible. En effet, malgré l'existence de ce service les habitants de Baillon continuent à se rendre à la Mairie d'Asnières. Ce service mobilisant du personnel administratif nous vous invitons vivement à le fréquenter au risque sinon de devoir limiter l'ouverture de cette permanence aux seuls mercredis. Nous vous remercions de votre compréhension.

JL

Halloween

Pour la grande fête d'Halloween du samedi 9 novembre 1996 qui s'est déroulée à 18 heures dans les rues d'Asnières sur Oise, tous les enfants remercient les habitants d'Asnières pour leur accueil et leur gentillesse. Un grand merci aussi aux commerçants qui ont sympathiquement joué le jeu.

A l'année prochaine.

Les enfants de CM2

Espace Documentation

La commune reçoit beaucoup de documentation de présentation d'analyse et d'étude dans de nombreux domaines. Certains ouvrages sont d'une très grande qualité et riches en information. Si vous êtes collégiens, lycéens, étudiants ou si vous avez tout simplement envie de vous documenter, n'hésitez pas à vous renseigner ou à vous rendre à la bibliothèque municipale qui est depositaire de cette documentation.

Cérémonie du 11 Novembre

En ce jour du souvenir, nos cimetières qui avaient subi plusieurs dégradations, avaient retrouvé la paix et une couleur jusque là inégalée.



Tant à Asnières qu'à Baillon les sonneries aux morts et les dépôts de gerbes se sont succédés.

Vers 12 heures, M. le Maire a procédé à la remise des diplômes du travail. Mme Paris et M. Blois présents ont alors été congratulés.

La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur.

GC

Exposition "Sur les traces d'Haris Burdick"

Les élèves de la circonscription et d'Asnières ont enquêté à propos de la disparition de Haris Burdick. Ils ont joué les écrivains en herbe en mettant en texte les illustrations d'Haris Burdick.

Venez découvrir avec eux la richesse de leur production le samedi 18 janvier 1997 de 08h30 à 11h30 en Mairie et ce, autour d'un chocolat chaud.

FD

Téléthon

Une initiative originale.

Asnières sur Oise a répondu favorablement à l'initiative du Maire d'Asnières sur Seine de réunir dans sa commune à l'occasion du 10ème anniversaire du Téléthon, les 12 autres communes de France portant le nom d'Asnières.

Outre le caractère de solidarité de cette opération, ce fut l'occasion pour chacun des Maires d'échanger des informations sur leur commune et à Claude Krieguer, première Maire d'Asnières sur Seine la médaille d'Asnières sur Oise représentant le sceau de notre commune et que la commune d'Asnières sur Seine voulait au début du siècle s'approprier. Un grand bravo à Monsieur Frantz Taittinger, Maire d'Asnières sur Seine.

Les habitants, au travers d'une subvention votée par la Commune, ont participé à hauteur de 1 franc par habitant soit une subvention de 2700,00 francs.

CK

Horaires des offices religieux

La messe a lieu le 1er samedi du mois à Baillon à 18h00 et tous les dimanches matin à 9h45 à Asnières (sauf le 1er dimanche du mois).

Assemblée protestante évangélique

Un groupe de chrétiens protestants évangéliques se réunit régulièrement à Baillon, soit pour un culte le dimanche matin, soit pour une étude biblique le jeudi soir.

Les cultes ont lieu un dimanche matin sur deux, à 10 h 30, à la Mairie Annexe de Baillon. Les dates suivantes ont été programmées pour le premier semestre 1997 :

- . dimanche 5, 19 janvier
- . dimanche 2 et 16 février
- . dimanche 2, 16 et 30 mars (Pâques)
- . dimanche 13 et 27 avril
- . dimanche 11 et 25 mai
- . dimanche 8 et 22 juin.

Les études bibliques ont lieu un jeudi soir sur deux à 20h30 chez Catherine et Thierry Fernandez, 1 allée du Bois de Bonnet Prieuré de Baillon.

Si vous voulez en savoir davantage, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- . Catherine et Thierry Fernandez au 01.34.68.06.31
- . le Pasteur Ian Reynolds au 01.30.35.85.13.

Madame Fernandez

Communale

Assemblée des Médecins de France

Le Docteur Paul Fleury, Conseiller Municipal d'une petite commune du département de l'Eure, Président de l'Association des Médecins de France et Président du Groupe Pasteur Mutualité et ami fidèle de Royaumont, a eu, avec son Conseil d'Administration, l'excellente idée d'organiser le 5 octobre 1996 à Royaumont l'Assemblée Générale des Médecins de France.

Les travaux de l'Assemblée Générale, traditionnellement présidés par le Maire de la Commune, ont été ouverts par Claude Krieguer.

Le Docteur Paul Fleury, connu pour son action humanitaire et d'entraide au sein de l'AGMF mais aussi en matière de défense contre les nuisances sonores et la protection de l'environnement a ainsi réuni à Royaumont près de 400 médecins et d'autres invités du monde politique dont Madame Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement.

C'est au titre de son travail pour le bien-être social des autres que le Conseil Municipal d'Asnières, dans sa séance du 25 octobre 1996, a décidé de lui décerner le Diplôme de Citoyen d'Honneur de la ville d'Asnières sur Oise. Fier pour Asnières-sur-Oise de voir autant de personnalités réunies sur son territoire, Claude Krieguer n'a pas manqué l'occasion qu'on se souvienne d'Asnières et d'offrir, au Docteur Fleury, Madame le Ministre de l'Environnement et Monsieur Luthière, Président de la Fondation Royaumont, ancien Président des Aéroports de Paris et d'Airbus Industrie, la médaille d'Asnières représentant le sceau de notre village.

ET

Surveillance des pavillons

Cet été à l'initiative de notre policier municipal, Monsieur Dechilly, vous avez eu la possibilité de partir en vacances l'esprit tranquille. Notre policier municipal veillait sur vos biens. Cette expérience a été mise en place tardivement et sur une courte période. Malgré cela elle a été très appréciée. Nous vous proposons donc de continuer ce service dans la mesure du possible. C'est pourquoi nous vous informons que si vous devez vous absenter Monsieur Dechilly reste à votre disposition.

Contactez le en Mairie. Il fera son possible pour vous être agréable.

FD

Noël 96 à l'école Blanche de Castille

Rencontre des générations autour du Père Noël ...

APEEA



Remise de médailles et de diplômes aux Américains

Vous avez tous en mémoire le passage de nos 11 enfants américains et de leurs deux accompagnateurs.

Afin de les remercier d'avoir choisi Asnières sur Oise, nous avons décidé de leur offrir 3 médailles, une pour leur école dans l'Ohio et une pour chaque accompagnateur. De plus, chaque enfant recevra un diplôme en souvenir de leur passage dans notre village et en France.

FD



Vie Communale ...

La commission JEUNESSE & SPORT a souhaité participer au téléthon 96. A cet effet, nous avons par voie de distribution à chaque foyer d'Asnières et Baillon fait appel aux bonnes volontés de façon à créer une animation dans notre village par le passage pendant 24 heures des cyclistes et marcheurs. Nous avons organisé trois permanences pour recueillir les inscriptions. Nous n'avons peut-être pas été mobilisateurs. Et pourtant ...

En effet, aucune personne n'est venue s'inscrire au cours de ces permanences. Nous avons donc été dans l'obligation de supprimer le passage du circuit sur Asnières. Nous sommes ouverts à toutes suggestions pour réussir ce type de manifestation. Malgré cette réflexion, la participation au TELETHON a été une expérience couronnée d'un succès qui nous permet de penser que la solidarité n'est pas un vain mot. Nous pouvons remercier les bénévoles qui ont participé à cette manifestation. En tout premier lieu les écoles, les membres du personnel communal participants, les membres élus de la commission JEUNESSE & SPORT qui ont animé cette manifestation. Nous devons aussi remercier les habitants de notre commune qui ont pris de leur temps pour nous aider à assurer la sécurité du carrefour que nous avons pris en charge. Une mention spéciale peut être accordée à Guy ROGER qui a assuré 24 heures de présence aux commandes de sa «C.B.» et Benoît DECHILLY, notre policier Municipal qui a effectué 24 heures au service de la sécurité. Nous avons eu le plaisir également de partager cette action avec des jeunes qui sont venus spontanément nous rejoindre tout au long de ces 24 heures. BRAVO!

L'ambiance a été telle que les participants sont prêts à recommencer, nous les en remercions.

Le total des sommes récoltées au bénéfice du TELETHON dans notre commune s'est élevé à 7 170 francs qui se répartit de la façon suivante :

- L'urne ouverte à la mairie a rapporté la somme de 2 815 francs. Nous tenons à remercier Madame BIANCHI, Juliette LEFORT, Solange GOBET, Liliane HOUZE pour leur patience.
- Le C.O.S. (comité du personnel communal) grâce à la confection et à la vente de soupe sur la place d'Asnières le samedi matin a collecté 245 francs.
- ECOLE DE BAILLON qui sous la conduite de Madame LECOANET et des enseignants a élaboré le journal de l'école autour d'une réflexion sur le TELETHON a rapporté 2 690 francs.
- GRANDE SECTION DE MATERNELLE D'ASNIERES a fait une démonstration de vélo et de « roller » organisée par Madame LEMIRE et Mademoiselle MISPOULET (éducatrice en E.P.S. de l'école).

Les enfants en classe et les parents des élèves avaient confectionné des friandises qui étaient vendues le samedi matin au cours de l'évolution des enfants. Saluons cette initiative qui a collecté 1 420 francs.

- Monsieur Gilles MEZAC et son équipe ont organisé une marche dans les rues d'Asnières tout au long de la matinée de samedi et sont venus soutenir le spectacle des enfants de la maternelle sur la place du village.

Parents et enfants ont « envahi » le centre du village pendant quelques heures, QUELLE LECON DE VIE DONNEE dans le cadre d'une journée consacrée aux maladies génétiques qui frappent hélas aveuglément de nombreuses familles dans notre pays.

Notre compte-rendu ne serait pas complet sans remercier les personnes suivantes :

Madame HARROCH et son équipe qui, dans le cadre de l'activité de la peinture sur soie a réalisé le sceau d'Asnières et Madame BALOU responsable des cours de dessin d'Asnières a



réalisé la peinture sur le puzzle représentant la commune. Le regroupement de ces deux symboles pour toutes les communes du Val d'Oise participantes se faisait samedi soir au Conseil Général. Nous terminerons notre propos en saluant le courage et l'esprit du dépassement de soi-même (n'est-ce pas le symbole du TELETHON ?) de Tony FENNETEAU, jeune Asniérois qui a battu son propre record du nombre de Kilomètres parcourus (475 Kms) au cours de ces 24 heures. A travers la fête, le plaisir d'être ensemble, il ne faut surtout pas oublier que la participation au TELETHON est une opération humanitaire, et que malgré toutes les controverses dues aux événements qui ont émaillé ce type d'association, c'est un sentiment de solidarité et celui qui nous permet de penser que quelque part, nous pouvons être utiles.

NOUS Y CROYONS ET C'EST TOUT LE SENS DE NOTRE ACTION.

Que demain fasse que ces maladies génétiques soient maîtrisées.

HW





Distinctions et Etat Civil

DISTINCTIONS

- Médaille d'honneur du travail

. Médaille d'argent

Mr Dominique BRUNEAU

. Médaille de vermeil

Mr Jean-Claude BLOIS

Mme Josette GUEBOT

Mr Hubert HERVIN

Mr Lionel LEROY

Mr Yvon PIHEN

Mme Annick SCHLINK

Mr Alain WARD

Mme Béatrice WARD

. Médaille d'or

Mr Guy MARCINIAK

Mme Jacqueline PARIS

Mr Alain VERCUCQ

. Médaille Grand OR

Mr Auguste DELFORGE

- Médaille donneur de sang

. Médaille d'argent

Mme Jacqueline PARIS

Mr Juste PEREZ

. Médaille d'argent

Mr Christophe BOYER

Mr Michel DELACOURT

Mme Odile SOULA

. Médaille d'or

Mme Claudine LEMIRE

ETAT CIVIL

- Mariages

13 avril 1996 : Marc-Antoine COUQUE et Patricia FOURNIER

27 avril 1996 : Pascal DHENIN et Nathalie ANDRADE

08 juin 1996 : Jean RIERA et Jarmila PEKARIKOVA

15 juin 1996 : Sylvain CHARPENTIER et Adeline DE MASSARY

22 juin 1996 : Jacques BIANCHI et Fabienne PICCINI

29 juin 1996 : Daniel RAPOSO et Yvette ASARO

27 juillet 1996 : Auguste MORICE et Claudine LEFORT

05 août 1996 : Philippe STRUBY et Françoise LE SOLLIEC

31 août 1996 : Rudolf BERGE et Véronique LEDEME

31 août 1996 : Daniel VALOIS et Francine NOUBEL

31 août 1996 : Vincent GAWSEWITCH et Karine CORNETTE

- Naissances

17 janvier 1996 : Cassandra CHARLIER

31 janvier 1996 : Manon ROZE

28 Février 1996 : Alexandre DUWER

01 mars 1996 : Pauline CAFFIER

06 mars 1996 : Léo LE GUEN

01 avril 1996 : Estelle BASCHET

03 avril 1996 : Juliette COURVOISIER

09 avril 1996 : Arthur BELIN

10 avril 1996 : Gwenaël GUILLOT

30 avril 1996 : Antoine DUHAMEL

04 mai 1996 : Rudy FREIRE

22 mai 1996 : Armel DUDEK

28 juin 1996 : Bénédicte GABALI

08 juillet 1996 : Cédric CHEVALIER

04 août 1996 : Axel DE SOUZA

02 septembre 1996 : Nathan HEDON

18 septembre 1996 : Axel LALOUM

25 septembre 1996 : Laura et Thomas MARQUES PINTO

19 octobre 1996 : Valentin PARMENTIER

- Décès

29 décembre 1995 : Mélanie LE NOUVEAU Vve LEBRUN

17 janvier 1996 : Sophie BLEUEL

02 mars 1996 : Philippe FOUQUET

27 mai 1996 : Edmond DELIGNAT

10 juin 1996 : Madeleine LETELLIER Vve BOULIN

13 juin 1996 : Jean-Pierre ESPECEL

05 juillet 1996 : Marie MARCADE épouse SLOMIANNY

11 juillet 1996 : Hervé GUEGUEN

20 septembre 1996 : Sylviane DUCROCQ Vve MAZILLE

21 septembre 1996 : Eva RUBINSZNAJDEER

26 septembre 1996 : Laura et Thomas MARQUES PINTO

01 octobre 1996 : Michel GESLAK

10 octobre 1996 : Roland GALLAND

27 octobre 1996 : Henriette GALLET Vve GUILMIN

07 novembre 1996 : Aurélien DIJON

09 novembre 1996 : Marcel HERVIN

09 novembre 1996 : Joseph REWISINSKI

10 décembre 1996 : Maurice TELLIER

15 décembre 1996 : Sylvie MATHAN épouse IBANEZ

SG

Flash ANPE

Vous êtes demandeur d'emploi, nous vous rappelons que depuis le mois de juillet, la Mairie vous ouvre ses portes tous les mardis après-midi de 14 à 17 heures pour une permanence point relais ANPE.

Vous pouvez y consulter les offres d'emploi ainsi que les offres de formation.

Le téléphone, le fax, le Minitel, la photocopieuse sont à votre disposition.

LN

Recrutement Astérix

Le parc, qui ouvrira ses portes du 5 avril au 12 octobre 1997, recrutera son personnel saisonnier dès janvier 1997.

Les postes sont proposés pour une durée de 2 à 8 mois et sont très variés. En effet, ils touchent plusieurs domaines : restauration, vente, accueil...

Toute personne intéressée peut envoyer son dossier comprenant un CV, une lettre de motivation manuscrite, une photo. Les personnes intéressées par la filière artistique devront également indiquer leur poids et leurs mensurations.

Parc Astérix

Recrutement

BP 8

60128 PLAILLY

JL

Conseil Régional d'Ile de France

Depuis 1989, le Conseil Régional a entrepris de développer l'apprentissage dans des secteurs d'activité et à tous les niveaux de qualification du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à venir consulter en Mairie le répertoire des centres de formation d'apprentis d'Ile de France, la carte et le guide de l'apprentissage pour l'entreprise mentionnant les dernières mesures financières.

JL

Collecte des encombrants et des verres.

1er trimestre 1997

- Encombrants

Mercredi 22 janvier 1997

Mercredi 26 février 1997

Mercredi 26 mars 1997

- Verres

Vendredi 24 janvier 1997

Vendredi 28 février 1997

Vendredi 28 mars 1997

Vie

ADREP

Le 21ème salon ADREP (Animation et Développement des Relations Ecole-Profession) se tiendra les 24 et 25 janvier 1997 au Lycée Stanislas (28, rue de Montparnasse Paris 6ème).

Ce salon permettra la rencontre de lycéens, d'étudiants et de parents avec le monde universitaire, professionnel à travers des débats, ateliers et stands.

Des professionnels seront en effet présents pour répondre à vos interrogations concernant les modalités d'admission aux écoles, les cursus, les débouchés et répondre à la question suivante : "Comment bien choisir ses études pour construire son avenir ?".

ADREP : 22, rue Notre Dame des Champs-75279 PARIS Cedex 06

JL

Sécurité Sociale

MAINTENANT VOTRE SANTE A UNE MEMOIRE

Vous venez de recevoir votre carnet de santé. Celui-ci est personnel, confidentiel et obligatoire.

. Personnel, il permettra à chacun de conserver la trace de son passé médical,

. Confidentiel, car il ne porte ni votre nom, ni votre adresse. Seul figure votre numéro de Sécurité Sociale et aucune mention ne pourra y être apposée sans votre accord.

. Obligatoire, pour tout assuré ou bénéficiaire de plus de 16 ans.

Votre carnet de santé est la mémoire de votre santé.

Il vous permet d'être mieux soigné et d'être mieux suivi par votre médecin.

Pour tout renseignement que vous souhaiteriez obtenir, un numéro de téléphone est à votre disposition.

08.03.67.47.00

La Caisse d'Assurance Maladie du Val d'Oise.

Nouveaux horaires déchetterie

Nous avons instauré des horaires de jour, le samedi après-midi de 16 à 18 heures pendant l'hiver. La nuit tombant vite et l'éclairage n'étant pas adapté, les horaires d'hiver seront dorénavant de 15 heures à 17 heures.

Commission de l'environnement.

Pratique



COMMUNIQUÉ - COMMUNIQUÉ - COMMUNIQUÉ - COMMUNI

Goûter en hiver le charme tranquille de Royaumont

L'abbaye de Royaumont reste ouverte tous les jours même en hiver et l'accès en est gratuit pour les habitants d'Asnières-sur-Oise. A l'approche des fêtes de fin d'année et jusqu'au 9 janvier, une réduction de 5% sur tous les ouvrages, disques, cartes et cadeaux de la librairie est offerte aux asniérois.

L'abbaye mérite d'être visitée toute l'année et la saison froide qui s'installe ne lui ôtera pas son charme pour autant. Les grands marronniers dépouillés laissent admirer, dès l'entrée, l'imposante façade de pierre, le cloître est rendu à son calme reposant tandis que le parc couvert de givre et les canaux pris par les glaces offrent au cœur de l'hiver un spectacle éblouissant.

A cette période de l'année où l'affluence est moindre, le visiteur peut apprécier pleinement la beauté et le dépouillement cistercien de l'abbaye de Royaumont. L'ordre de Cîteaux recommandait en effet la plus grande sobriété dans l'architecture, en particulier dans le cloître afin de ne pas distraire l'esprit des religieux. Pas de personnages cocasses ou monstrueux donc sur les chapiteaux de l'abbaye fondée par le roi St Louis. Les proportions du cloître, le plus grand de France, et la beauté de la pierre se suffisent à elles-mêmes pour émouvoir le visiteur. Découvrir Royaumont en hiver, c'est aussi goûter en toute quiétude la paix du cloître, la beauté du réfectoire et des cuisines qui ont retrouvé le silence imposé par la règle monastique.

Le parc, quant à lui, abrite même en hiver, une vie animale qu'un peu de patience et de discrétion permettent de surprendre. Certaines espèces se laissent voir facilement comme les cygnes dont la robe devenue immaculée se confond parfois avec la neige ou la petite colonie de canards colverts qui rappelle, quelquefois bruyamment, son existence. A côté de ces derniers, les délicieuses petites poules d'eau aux pattes démesurées et à la crête rouge, détalent à toute allure au moindre bruit. D'autres oiseaux plus discrets ont élu domicile à Royaumont: verdiers (qui ne sont pas verts mais jaunes), rouges-gorges, merles, mésanges, bouvreuils, fauvettes, corbeaux, tourterelles. Quatre superbes hérons cendrés (espèce en voie de disparition) nichent dans les arbres derrière le palais abbatial, ils viennent chercher leur nourriture dans les canaux du parc qui leur offrent le poisson à profusion.

Les étangs qui entourent l'abbaye abritent de nombreuses espèces et tôt le matin il est possible d'y admirer des variétés d'oiseaux parfois rares (attention ! ils sont à observer de loin, avec des jumelles, l'accès aux étangs est interdit afin de protéger cette "réserve ornithologique" naturelle).

Après avoir déambulé dans le parc et le monument le promeneur est invité à terminer agréablement sa visite dans la librairie boutique qui propose un fonds d'ouvrages très éclectique (histoire, architecture, poésie, musique, livres pour enfants, ouvrages régionaux, disques...) à tous les prix. Inutile de se presser, on peut à loisir consulter et choisir parmi les 2500 titres que propose le libraire de Royaumont toujours heureux de donner un conseil. Le bar-salon de thé est ouvert le week-end, il est bon d'aller s'y réchauffer les jours de grands froids en contemplant le canal derrière les hautes fenêtres qui donnent sur le parc.

Nul besoin donc, d'aller chercher très loin le calme et le dépaysement, l'abbaye de Royaumont est à vos portes.

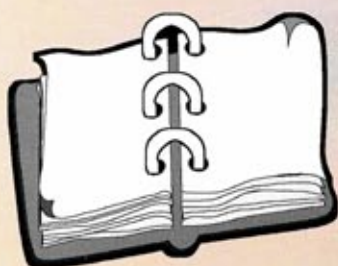
Ouvert tous les jours de 10h à 18h (17h30 du 1/11 au 28/02)
pour les groupes, nombreuses formules de visites (brochure et tarifs sur demande)
tarif : 22 F, tarif réduit 15F.
Fondation Royaumont, Service des visites, 95270 Asnières sur Oise
tél : 01 30 35 59 00 ou 01 30 35 59 99 - fax : 01 30 35 39 45

Abbaye de Royaumont



Janvier

L'agenda



Vendredi 03/01/1997

20h30

Voeux du Maire à la Maison du Village.

Samedi 18/01/1997

08h30 à 11h30

Exposition

"Sur les traces d'Haris Burdick"
à la Mairie d'Asnières.

Vendredi 24/01/97

Soirée d'information sur la drogue organisée par la Commission Jeunesse et Sports, le CCAS et la Commission de la Culture.

Février

Samedi 01/02/1997

18h00 à 23h00

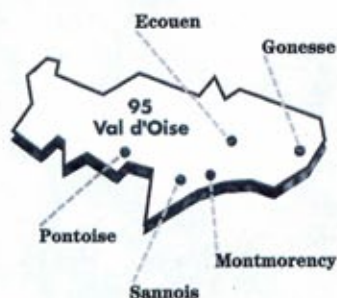
Soirée Folle organisée par l'école de Baillon

20/02/1997 au 08/03/97

Photofolie 96 : exposition des photos réalisées par les enfants à la Mairie d'Asnières sur Oise.

Une justice de proximité dans le Val d'Oise ...

... les tribunaux d'instance



Dans quels cas saisir le tribunal d'instance ?

Le tribunal d'instance est compétent en matière civile pour toutes actions personnelles ou mobilières jusqu'à 30.000 F.

Par exemple :

	montant maximum
actions en paiement	30 000 F. ⁽¹⁾
crédit à la consommation (demande de délai)	140 000 F.
crédit immobilier	30 000 F.
contentieux électoral	
copropriété (charges impayées)	30 000 F.
démarchage à domicile	30 000 F.
expertise	30 000 F.
livraison non conforme	30 000 F.
logement (loyers impayés, expulsion, demande de délai, restitution de dépôt de garantie)	illimité
main levée de paiement direct des pensions alimentaires	illimité
mitoyenneté et actions en bornage	
nationalité	
opposition à injonction de payer	30 000 F.
plantation d'arbres ou de haies	
responsabilité civile	30 000 F.
saisie-arrest des rémunérations	illimité
servitudes (droit de passage, etc.)	
surenndettement ⁽²⁾	
travaux mal effectués	30 000 F.
troubles de voisinage	
tutelles majeurs, mineurs	

⁽¹⁾ illimité en cas d'injonction de payer

⁽²⁾ attention : depuis le 1/08/95, les demandes doivent être adressées exclusivement à la commission départementale de surendettement des particuliers
12, place du Grand Martroy 95300 Pontoise

Tribunaux d'instance

Le dépliant ci-après, élaboré par les Tribunaux d'Instance du Val d'Oise, a été créé dans le but de faire connaître cette justice de proximité dont le rôle premier est de traiter tous les problèmes de la vie quotidienne.

Vous saurez aussi comment saisir cette juridiction, mais avant tout, quels sont ses domaines de compétence.

JL

Comment saisir le tribunal d'instance ?

■ avant d'engager une procédure,

vous pouvez demander au juge de procéder à une tentative de conciliation :

→ pour cela, vous devez faire une déclaration au greffe du tribunal ou lui adresser un courrier précisant l'objet de votre demande.

■ si vous décidez d'intenter une action en justice,

voilà votre demande ne dépasse pas 13 000 francs :

→ vous pouvez faire une déclaration au greffe du tribunal ou faire délivrer une assignation par un huissier de justice.

voilà votre demande est supérieure à 13 000 francs :

→ vous devez faire délivrer une assignation par un huissier de justice du ressort du tribunal d'instance saisi.

■ vous pouvez aussi utiliser des procédures simplifiées :

vous pouvez déposer une requête en injonction de payer :

→ si votre créance porte sur une somme d'argent

d'origine contractuelle (prêt d'argent, facture, ...) quel que soit le montant.

vous pouvez déposer une requête en injonction de faire :

→ si vous demandez l'exécution en nature d'une obligation résultant d'un contrat (livraison, restitution, fourniture de travaux, prestation de service, ...) à condition que la valeur de la prestation ne dépasse pas 30.000 F.

Dans les deux cas, la requête doit être remise ou adressée au greffe en joignant les pièces justifiant votre demande. Des imprimés sont à votre disposition au greffe du tribunal.

■ si vous êtes débiteur,

vous pouvez demander :

→ des délais de paiement dans la limite de 2 ans, → l'imputation des paiements en priorité sur le capital, → la réduction du taux d'intérêt.

vous devez faire débloquer :

→ une assignation par un huissier de justice du ressort du tribunal d'instance saisi.

Quelle démarche suivre ?

■ attention à la compétence géographique du tribunal que vous saisissez :

→ le tribunal compétent est, en principe, celui du lieu où demeure le défendeur (la personne contre laquelle le procès est intenté), → en matière contractuelle, vous pouvez aussi saisir le tribunal d'instance du lieu de la livraison de la chose, ou de l'exécution de la prestation de service.

■ chiffrez le montant de votre demande, et éventuellement celui des dommages et intérêts que vous entendez demander.

■ vous devrez produire au tribunal les pièces justificatives de votre demande.

■ l'huissier de justice de votre domicile est compétent pour l'exécution de la décision.

Qui peut agir ?

■ vous-même

■ ou un de vos parents :

→ conjoint, parents, enfants, alliés, avec un pouvoir spécial (une lettre manuscrite suffit)

■ ou un avocat

→ **Ordre des Avocats au Barreau de Pontoise**
place Nicolas Flamel - 95300 Pontoise
Tél.: 30 32 77 21

Le Barreau de Pontoise organise des consultations gratuites dans quarante communes du Val d'Oise.

Vous pouvez vous renseigner :

• auprès de la maison de l'avocat

6, rue Tailleped - 95300 Pontoise

Tél.: 30 38 63 43

• ou à la mairie de votre domicile

Pour plus de renseignements

■ consultez les plaquettes d'information du ministère de la justice :

- injonction de payer
- vous êtes surendetté
- injonction de faire
- saisies arrêts
- déclaration de greffe
- jeunes étrangers nés en France, vous avez entre 16 et 21 ans. Comment choisir la nationalité Française
- etc...

■ contactez les services d'accueil des tribunaux et des maisons de justice et du droit

tribunal d'instance de Pontoise
43, rue Pierre Butin
95300 Pontoise
Tél.: 34 20 42 44

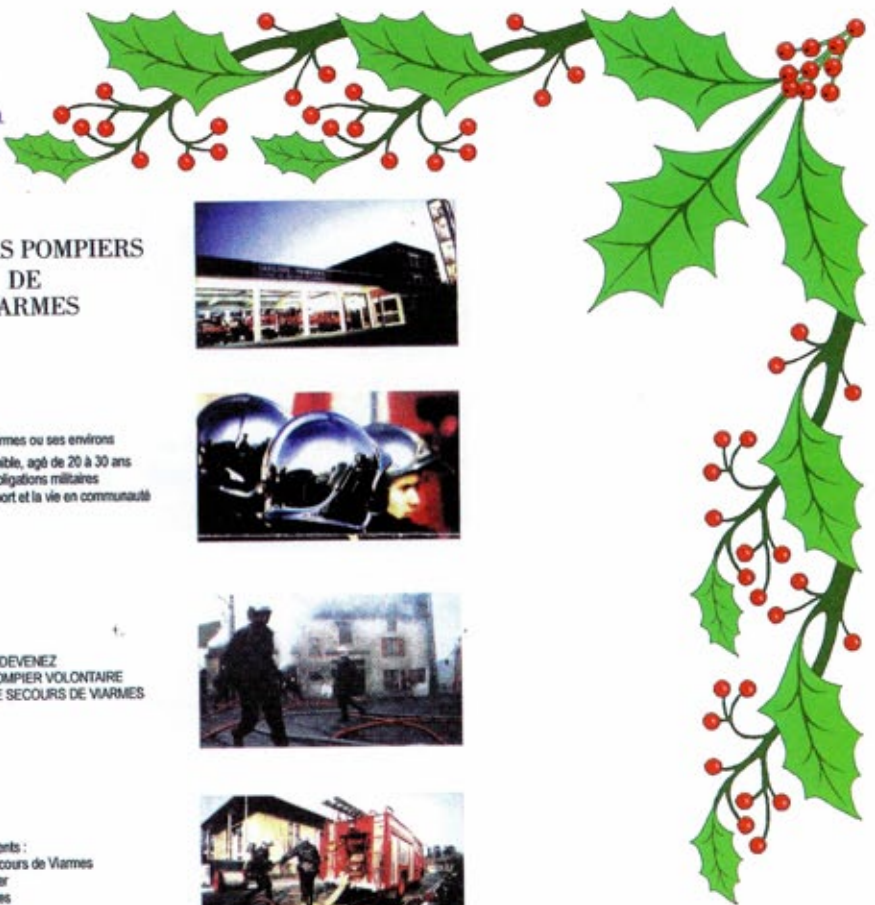
RECHERCHE

SAPEURS POMPIERS DE VIARMES

- Vous habitez Viarmes ou ses environs
- Vous êtes disponible, âgé de 20 à 30 ans et dégagez des obligations militaires
- Vous aimez le sport et la vie en communauté

DEVENEZ SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE AU CENTRE DE SECOURS DE VIARMES

Renseignements :
Centre de secours de Viarmes
rue Klempeter
95270 Viarmes
Tél: 30.35.41.13



Employer un salarié à domicile

Avec le chèque emploi-service : une formule simplifiée

1 L'employeur se rend auprès de sa banque, à la poste, à la caisse d'Épargne ou au Trésor public. Il remplit une demande de chèque-service et une autorisation de prélèvement au profit de l'Urssaf pour les cotisations.

2 Sous quinzaine, le chèque-service est envoyé gratuitement au demandeur. Il comprend des chèques, des volets sociaux et des enveloppes pré-adressées au centre national chèque-emploi-service. Un contrat de travail type est joint (à rédiger lorsque l'employé travaille plus de 8h par semaine ou pendant plus de 4 semaines consécutives).

3 L'employeur règle l'employé(e) avec le chèque-service au montant de son salaire sans se préoccuper des charges. Il remplit parallèlement le volet social qui l'accompagne et l'adresse rapidement à l'Urssaf (15 jours maximum après paiement).

4 À réception du volet social, l'Urssaf calcule le montant des cotisations sociales, envoie à l'employeur un avis et assure directement le prélèvement sur son compte bancaire ou postal.

Montant de l'heure de travail / Total net payé: c'est la somme qui revient au salarié

PERSONNE EMPLOYÉE
N°: 123456789 / N°: 987654321
N°: 1111 / N°: 2222
TRAVAIL EFFECTUÉ ET RÉMUNÉRATION
BASE FORFAITAIRE OU SALAIRE RÉEL
11243 3131 0006 50 02217 3 55 41683

Les charges sont calculées, selon le choix, sur la base forfaitaire du Smic (coût moins élevé pour l'employeur) ou sur la totalité de la somme versée au salarié (somme plus avantageuse pour l'employé). Dans tous les cas, le salaire horaire versé doit être au minimum égal au Smic horaire net, majoré de 10% (congés payés).

Rémunérer des travaux de service

Les emplois concernés

Tous les emplois relevant de la convention collective nationale des employés de maison

- Garde d'enfant au domicile de l'employeur
- Aide scolaire pour les enfants
- Travaux de ménage ou de repassage
- Garde d'un malade (si des soins ne sont pas nécessaires)
- Aide à domicile pour une personne âgée
- Travaux d'entretien du jardin.

NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME EMPLOIS FAMILIAUX

- Les tâches de secrétariat par exemple
- Garde d'enfant quand le salarié bénéficie déjà de l'allocation pour la garde d'enfant à domicile
- Un emploi au pair
- Emplois relatifs à la réfection, à l'aménagement de locaux d'habitation ou l'installation et le dépannage d'équipement domestique.

Réduction d'impôts et aides des comités d'entreprises

Les avantages fiscaux du chèque

- Chaque année vous recevez une attestation fiscale mentionnant salaires et cotisations versées et pouvez ainsi réduire de 50% vos dépenses de service à domicile dans la limite d'un plafond de 90 000 F. Une économie jusqu'à 45 000 F d'impôt en 1996 !
- En tant que salarié d'une entreprise, vous pouvez recevoir par celle-ci ou son comité d'entreprise, une aide plafonnée à 12 000 F par an. Mais cette aide n'est pas obligatoire : prenez contact avec votre entreprise.

On peut se procurer le chèque emploi-service dans les banques, les bureaux de poste, à la Caisse d'Épargne ou au Trésor public

Pour connaître le montant de vos cotisations

36-15 Emploi ou Info Emploi 47 87 01 01

Le montant des cotisations varie en fonction de votre choix de règlement : sur une base forfaitaire (nombre d'heures travaillées X Smic horaire brut - 32,03 F au 1^{er} juillet 96 - majoré de 10% d'indemnité de congés payés) ou sur une base réelle (cotisations proportionnelles au salaire réellement versé). Dans ce cas, le salarié dispose d'une couverture sociale plus étendue.

Créé par le ministère du Travail et des affaires sociales en 1994, le chèque emploi-service simplifie les formalités de l'employeur, lui accorde des avantages fiscaux importants tout en permettant à l'employé le bénéficiaire des couvertures sociales (maladie, retraite chômage). Depuis avril 1996, les particuliers peuvent engager chez eux quelqu'un pour quelques heures par semaine mais aussi à temps plein.

Budget supplémentaire 1996

Je dois ici remercier de nouveau le travail des membres de la commission des finances, élus ou membres extérieurs qui ont, comme à l'accoutumée, fait un travail de réflexion et de propositions concrètes dans le respect des orientations et suggestions de chacun.

Nos objectifs de participation de tous et de transparence sont ainsi atteints. Le Conseil Municipal du 25 octobre 1996 a voté à l'unanimité le budget supplémentaire 96 (B.S.). Que mes collègues en soient également remerciés.

Le B.S. d'une commune correspond à un ajustement entre le Budget Primitif, voté en début d'année, et le réalisé constaté au moment de l'établissement du B.S. augmenté ou diminué des prévisions d'engagement jusqu'au 31/12 de l'année.

En 1996, le B.S. voté le 25 octobre est certes en équilibre entre les dépenses et les recettes. Il n'y a hélas pas de miracle! La maîtrise des charges et la gestion rigoureuse mise en place n'auront pas suffi à gommer une situation budgétaire extrêmement tendue, doublée de recettes hypothétiques de participation qui n'ont et/ou n'auraient jamais été réglées. Il a fallu, pour équilibrer ce budget supplémentaire, retirer des programmes de travaux maintenus au budget primitif 96 évoqués ci-après.

Le total du B.S. de la section de fonctionnement est de : 204 928,81 francs sur un total du B.P. voté le 27 mars 1996 de 11 463 736,52 francs. Le B.S. représente donc un pourcentage de 1,79 % du total du B.P. 96.

Le total du B.S. de la section investissement est de : - 102 047,75 francs sur un total du B.P. voté le 27 mars 1996 de 15 187 476,04 francs. Le B.S. représente donc un pourcentage de - 0,67 % du total du B.P. 96.

La balance générale du B.S. aboutit donc à un total de : 102 881,06 francs sur un total du B.P. voté le 27 mars 1996 de 26 651 212,56 francs. Le B.S. représente donc un pourcentage de 0,39 % du total du B.P. 96. Ce résultat prouve que le travail de préparation et de prévision des recettes et dépenses 1996 permettant d'aboutir au vote du budget primitif en mars 1996 s'est révélé par sa rigueur fiable.

Ces bons résultats de la gestion quotidienne de nos finances ne doivent en aucun cas cacher la réalité des choses. La situation économique reste tendue, notre marge de manoeuvre reste délicate pour les exercices à venir.

N'oublions pas que la commune ne dispose plus d'épargne correspondant à l'excédent de fonctionnement.

Je vais maintenant aborder l'analyse de quelques postes significatifs du B.S. 96.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

IMPRESSIONS, AUTRES PRESTATIONS

Ce poste a nécessité un ajustement au B.S. de 21 066,36 francs. Dans le cadre de notre engagement de communication et de transparence, le coût du tirage du Trait d'Union doit vous être communiqué.

Dans notre profession de foi, nous nous sommes engagés à publier chaque trimestre un bulletin d'information qui vous serait destiné pour vous permettre d'être objectivement et concrètement informés du travail de l'équipe municipale mais aussi des actions des associations et des instances administratives.

Ce lien entre la municipalité et nos administrés est né, nous avons alors fait le choix d'établir un document complet, clair et objectif que nous avons alors baptisé "**TRAIT D'UNION**". Ce nom, correspondant à notre éthique d'élus au service de toutes et de tous, trouve là tout son sens. Ce choix engendrait alors de réserver la totalité des pages à l'information (je rappelle que ces pages vous sont ouvertes).

Le coût d'impression du "**TRAIT D'UNION**" pour l'année 1996 sera donc de 77 015,16 francs (chaque édition fait l'objet d'une étude de prix). Toute la conception du "**TRAIT D'UNION**" est réalisée par la commission information : les articles, les photos, la mise en page et le support informatique.

Je dois remercier les membres de la commission information, élus et membres extérieurs, pour le travail important qui est fourni et notamment **Juliette LEFORT** et **Eric THERRY** sans qui ce moyen de communication ne serait pas ce qu'il est. Sans cette participation bénévole, et le prêt de matériels professionnels, le "**TRAIT D'UNION**" serait d'un coût bien supérieur à ce qu'il est. Il représenterait une charge très certainement insupportable pour nos finances.

FOURNITURES DE VOIRIE :

Ce poste a nécessité un ajustement au B.S. de 50 000 francs. Les raisons en sont essentiellement les suivantes :

- Nos campagnes continues d'entretien du réseau routier (bouchage des trous) ont une répercussion sur ce compte. C'est le choix que nous avons fait et qui répond certainement au souhait de la population et à notre souci permanent de sécurité.

- L'hiver 95/96 a été plus rude, les campagnes de sel sur nos voies plus nombreuses, nous avons souhaité que toutes nos voies soient traitées, ce qui ne se faisait pas dans le passé.

nations

t Economiques

Là encore, nous avons le souci de la sécurité dans notre village.

- Un grand pas a été fait pour le fleurissement du village; il reste beaucoup de choses à réaliser dans ce domaine. La qualité de vie a un coût, il faut l'assumer et la financer.

- Protection des bacs à sable des écoles et parterres de fleurs : achat de produits anti-germes et répulsifs, achat stocké en 1996 pour obtenir des prix très compétitifs. Cette action est nouvelle dans notre village.

A travers l'analyse de ce poste, et en dehors de toute considération financière qu'il ne faut pas cependant éluder, il nous faut apprécier le travail qui est fourni par nos équipes depuis juillet 1995 et qui répondent à vos attentes grâce aux instruments de sondages en place : cahier de réclamations mis à la disposition du public en mairie, courrier...

FRAIS DE PERSONNEL :

Ce poste a nécessité un ajustement au B.S. de 45 000,00 francs.

Aucun ajustement de ce compte n'aurait été nécessaire si nous n'avions pas reçu une régularisation de cotisation de 1995 pour le poste de rédacteur (supprimé aujourd'hui) qui était alors occupé par un agent qui venait d'une autre administration et qui avait un statut différent pour certaines charges sociales. La prévision faite pour le B.P. était parfaitement ajustée.

ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS :

Ce poste a nécessité un ajustement au B.S. de 36 133,22 francs. Trois nouvelles subventions ont été accordées de la façon suivante :

-Parents d'élèves de l'école d'Asnières pour la mise en place de l'étude surveillée de 1 500,00 francs.

-Parents d'élèves de l'école de Baillon pour la mise en place de l'étude surveillée de 1 500,00 francs.

-Syndicat d'initiative. Le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 6 000,00 francs au titre d'une participation aux frais d'impression du guide d'Asnières/Baillon diffusé par le Syndicat d'Initiative.

Cette décision exceptionnelle a été motivée par l'intérêt général qui a prévalu pour l'élaboration de ce dépliant qui sert la communication de notre commune au-delà même de ses limites.

Par ailleurs, notre commune, suite à une réforme récente, a été autorisée par la sous-préfecture à verser du budget général au budget d'assainissement une subvention d'équilibre, c'est donc un montant de 29 733,22 francs qui a été voté dans ce sens.

Sans cette réforme, la commune aurait été dans l'obligation de lever une taxe supplémentaire sur l'eau.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste a nécessité un ajustement au B.S. de -58 329,40 francs. Cet ajustement représente les baisses de recettes suivantes :

- Classes de neige	= - 17 254,00 francs
- Cantines scolaires	= - 45 000,00 francs
- Centre aéré	= - 4 254,00 francs
- Taxe ordures ménagères	= 8 179,00 francs

LOCATIONS - IMMOBILISATIONS :

Ce poste a généré un ajustement au B.S. de 43 000,00 francs de recettes supplémentaires. Une partie de ces recettes provient de la location des locaux rue du Crocq.

PARTICIPATION DES COMMUNES :

Ce poste a été augmenté de 95 775,00 francs de recettes supplémentaires, le conseil municipal ayant institué une participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés dans notre commune. Cette action justifiée a rapporté une recette complémentaire de 138 475,00 francs sur 1996.

RECOUVREMENT CONSOMMATIONS EAU ET CHAUFFAGE (LOCAUX PUBLICS LOUES OU MIS A DISPOSITION)

Notre politique de contrôle des coûts nous permet d'encaisser pour ce poste en 1996 la somme totale de 22 800,00 francs.

AUTRES SUBVENTIONS :

La décision du conseil municipal d'adhérer au syndicat de l'électricité nous a permis d'encaisser une subvention la première année de 21 626,24 francs.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

PARTICIPATIONS :

Ce poste a dû être baissé de 270 000,00 francs. En 1994 et 1995, des titres de recettes pour un montant de 200 000,00 francs avaient été émis à l'encontre de la SCI Royaumont relative à une participation de 500 000,00 francs qui lui avait été prescrite dans le cadre de l'obtention d'une demande de travaux exemptés de permis de construire.

Face aux difficultés économiques de ce centre commercial, eu égard à la somme disproportionnée qui avait été demandée, sans aucune garantie d'encaisser un jour cette participation (celle-ci fait par ailleurs l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif) le conseil municipal a décidé de l'abandonner et d'annuler les titres déjà émis.

Grâce à cette décision de bon sens, le magasin FRANPRIX a ouvert de nouveau et l'emploi d'Asniérois a été sauvé. Merci à Monsieur ATZORI qui a joué le jeu.

A notre arrivée, nous avons trouvé des conventions de participation des riverains des Tilleuls aux travaux de voiries privées. Nous avons donc, comme cela aurait dû être le cas depuis 1993, émis les titres correspondants. Ce dossier, étant très litigieux, le conseil municipal a décidé d'annuler ces titres émis pour un montant de 70 000,00 francs.

EMPRUNTS :

Ce poste a été augmenté au B.S. de 328 000,00 francs. Je ne reviendrai pas dans le détail sur cette obligation de créer cette dépense budgétaire pour le remboursement de la ligne de trésorerie.

Ce dossier a largement été évoqué dans le "TRAIT D'UNION" d'octobre 96.

TRAVAUX VOIES ET RESEAUX :

Ce poste a fait l'objet d'un ajustement au B.S. de - 710 864,86 francs. Les éléments essentiels qui intègrent cet ajustement sont représentés par les investissements suivants :

GITES RURAUX :

Ce poste a fait l'objet d'un ajustement au B.S. de - 319 000,00 francs. Il nous fallait équilibrer notre budget supplémentaire et par voie de conséquence trouver des diminutions de dépenses. Cette démarche nous étant imposée par les dossiers évoqués ci-dessus. Après réflexion, au Budget Supplémentaire 1995 et au Budget Primitif 1996 nous avons maintenu la somme de 350 000,00 francs pour la construction de gîtes ruraux.

Nous avons alors indiqué qu'un tel projet relevait du domaine privé. Nous n'avions alors pas à maintenir cette dépense qui, si elle avait été conservée, aurait dû être financée par un emprunt complémentaire. Le péril imminent et la menace d'insécurité de ce bâtiment en ruine nous a obligé à le démolir. Le montant de 319 000,00 francs a donc été transféré sur d'autres opérations.

D'autres projets plus en phase avec les besoins exprimés sont étudiés pour la réfection de ce site.

TRAVAUX VOIES ET RESEAUX :

Ce poste a fait l'objet d'un ajustement au B.S. de - 340 932,90 francs. Annulation du programme "TRASSER 96" = -723 600,00 francs. Celui-ci nous ayant été refusé pour cause des retards d'exécution des programmes " TRASSER " 93 et 94 dûs à l'insuffisance de financements.

Là aussi, nous nous sommes déjà exprimés sur la situation que nous avons trouvée à notre arrivée.

Aménagements d'équipements de ralentissement payés dans la rue SANTIAGO Soulas = 120 000,00 francs.

Montant estimé des travaux et inscrits au B.S.

Convention SEMAVO (50 %) à la charge de la commune = 247 230,00 francs. Cette convention ayant été votée par le conseil municipal elle permettra d'étudier la faisabilité de la restructuration de la zone d'activité dite " DELACOSTE "

Travaux divers = 15 438,00 francs.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Ce poste a fait l'objet d'un ajustement au B.S. de 59 540,31 francs. Nous avons inscrit au B.P. la somme de 150 000,00 francs pour débiter notre programme progressif de réfection de l'éclairage public.

L'installation des lanternes de la place de l'église qui avaient été commandées mais pas financées avant notre arrivée a largement entamé cette provision.

Le démarrage de notre programme de restructuration et de réfection de l'éclairage public qui a terme permettra une économie importante sur les contrats d'abonnement et de consommation a nécessité cette inscription de 59 540,31 francs au B.S.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

L'ajustement global de ces recettes est de - 102 047,75 francs. Il est essentiellement dû au refus du Conseil Général de financer le programme " TRASSER 96 " (évoqué ci-dessus) et donc à l'abandonner ce qui représente la suppression d'une subvention de 210 000,00 francs.

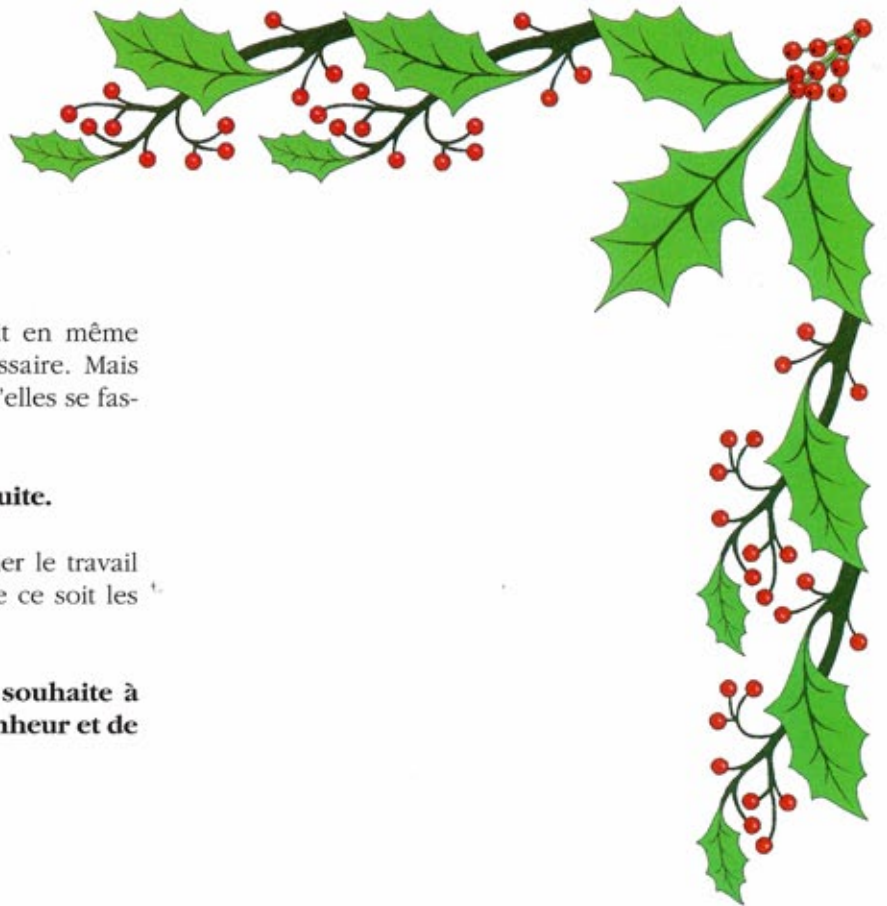
En contrepartie, nous avons intégré au B.S. 96 une somme de 96371,50 francs correspondant à une demande de subvention dans le cadre de la D.G.E.

Le budget 1997 sera dans le prolongement de celui de 1996 c'est à dire placé sous le signe de la flexibilité, des économies et de la rigueur.

Les dotations et subventions de l'état et autres collectivités, face à la crise économique devraient, d'après nos informations encore baisser.

La gestion des finances publiques devra dans les années futures faire une large part à l'imagination face à la rigueur annoncée et aux difficultés que nous ne manquerons pas de rencontrer. Sur ce point, nous n'avons rien à envier aux difficultés qu' à titre individuel, vous rencontrez tous.

Offrir encore plus de services à nos concitoyens sans alourdir la charge fiscale est et continuera d'être notre challenge.



Vous comprendrez que tout ne peut être fait en même temps, l'étalement des réalisations sera nécessaire. Mais nous devons travailler et nous attacher à ce qu'elles se fassent.

La solidarité est et sera notre ligne de conduite.

Je profite de ces quelques lignes pour souligner le travail accompli par tout le personnel communal, que ce soit les services administratifs, scolaires ou techniques.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

H.W.

La commission des finances vous souhaite une bonne année 1997.



Mise au point

MISE AU POINT :

L'article paru dans le "TRAIT D'UNION" d'octobre 1996 concernant la ligne de crédit a suscité une réaction d'incompréhension quant à l'esprit de cet article.

Les services de la Trésorerie ne sont en rien responsables de l'inscription des 328 000 francs de la ligne de trésorerie en dépenses du Budget Supplémentaire voté le 25 octobre 1996.

C'est l'inscription en recettes budgétaires en 1994 dans la comptabilité communale de l'époque qui a obligé les services de la trésorerie à ne pas pouvoir accepter le remboursement tel quel de la ligne de trésorerie.

La collaboration entre notre commune et les services de la trésorerie de Viarmes est étroite et notre souhait est qu'elle demeure ce qu'elle est actuellement.

HW



Nos colonnes vous sont ouvertes ...

Lettre aux membres de la commission d'information municipale¹

Suite à l'éditorial rédigé par Monsieur Claude Krieguer dans le dernier « Trait d'Union » d'octobre 1996, j'ai l'honneur de vous demander d'insérer le droit de réponse ci-dessous dans le prochain numéro.

Monsieur le Maire,

1) Vous faites allusion à une « opposition municipale constructive » qui utiliserait vos commissions pour désinformer ensuite : soyez précis, cette opposition doit avoir un nom ? donnez des faits ? Vos commissions ne sont pas publiques, leurs comptes rendus ne sont pas publiés ! Les Asniérois ne peuvent donc pas en juger ! Tout débat doit commencer par la présentation des interlocuteurs, et assurer à chacun un minimum d'existence institutionnelle et publique. C'est seulement ainsi que les commissions pourront être réellement considérées comme « ouvertes » et « transparentes ».

2) Pour ce qui est de l'enlèvement des fûts toxiques, ne pensez vous pas que les adhérents de l'association « la S.A.B » mériteraient d'être nommément remerciés pour leur action ? La municipalité s'est elle assurée auprès d'experts qualifiés de l'absence de pollution résiduelle sur le site ?

3) N'avez vous pas présidé la commission des finances jusqu'en 1993 ? et ensuite continué à percevoir vos indemnités d'adjoint ? Ne ressentez vous plus aucun devoir de solidarité ?

4) Vous annoncez que votre objectif se limite à un (je vous cite) : « objectif de réactivité satisfaisant ». Est ce suffisant pour confier une mission de 428 130 FF TTC à la SEMAVO ? Quels sont vos objectifs pour le projet Delacoste ? Une plus value ? Marquer le village ? La recherche d'emploi, et si oui lesquels ? développer la notoriété d'Asnières ? préserver l'environnement ? Ne croyez vous pas que la réflexion aurait sa place dans le « trait d'union » ? Georges Clémenceau déclara un jour « **Gouverner c'est prévoir !** ».

5) Pourriez vous nommer (je vous cite encore) « les sirènes qui donnent des leçons et qui reprennent à leur compte les réformes mises en place » ? D'ailleurs de quelles réformes s'agit il ?

6) Qui est visé par vos critiques ? Je préfère lire dans votre conclusion, « solitaire » plutôt que « solidaire » ! Aucune association ne produit ou ne signe elle même un article et on a bien l'impression qu'il n'existe dans notre commune aucune place pour une fraternité dans la réflexion ! Je vois dans votre texte, malgré votre appel à l'ouverture, le résultat d'une occupation excessive de tout l'espace politique par la municipalité !

7) Les associations pourraient être le socle de la société à construire. Pour citer comme vous un américain, William Green, l'ex-président de l'AFL, déclare à propos du monde difficile dans lequel nous vivons : « **Le temps libre est désormais une certitude : à nous de choisir le chômage ou les loisirs** ». La nouvelle société qui émerge de la robotisation et de l'informatisation de la production économique transforme radicalement nos habitudes et nos modes de vie. Une masse de plus en plus considérable de gens est laissée sans travail, voire même sans fonction sociale. C'est en réfléchissant à cette évolution, que beaucoup d'entre nous se rendent disponibles pour le milieu associatif, afin de construire une communauté plus humaine et plus fraternelle, dans un environnement plus propice aux loisirs. Si la municipalité a fait des efforts notables pour mieux subventionner plusieurs associations, cela ne lui donne pas le droit de les qualifier de « sirènes » et de « donneurs de leçons » sans signaler les bons résultats obtenus. Afin d'encourager les Asniérois à s'intéresser à la gestion de leur village, je souhaiterais que le débat soit plus démocratique et à visage découvert.

Comme d'autres Asniérois, je reste insuffisamment informée, et au delà de la publication de cette lettre, je souhaite que vous y répondiez.

Marie Héléne Harang

Marie Héléne Harang, Conseillère Municipale.

¹ Claude Krieguer, Ginette Bianchi, Gérard Chapelle, Patricia Especcel, Juliette Lefort, Hervé Windels, Daniel Renaut, Martine Barthélémy, Eric Therry.

« J'invite les Asniérois qui, selon madame Harang, sont insuffisamment informés, à assister aux prochaines séances du Conseil municipal (séances publiques) où je répondrai bien sûr sur le fond aux questions posées ».

ET

Entreprises - Sociétés - Artisans - Commerçants

- FRANPRIX : 8 Grande Rue - Supermarché
RUCHE SERVICE : 18 Rue P. Brossolette - Alimentation
SPECQUE Jean Paul : 11 Grande Rue - Boucherie
SPECQUE Marc : 1 Rue de Toutedville - Boucherie
DUHAUPAND Agnès : 1 Pl. des Martyrs de Chateau - Bouch.-charcuterie
FLAMAND Claude : 26 Rue P. Brossolette - Charcuterie
BERTRAND Christian : 14 Rue P. Brossolette - Boulangerie
GARSZTKA Jean-Yves : 29 Grande Rue - Fruits-légumes
PEREIRA MOREIRA Rui : 34 Grande Rue - Poissonnerie
MAHOUDEAUX Brigitte : 2 Rue de la Motte - Restauration rapide
CORMIER Gisèle : 10 Chemin du Froid Val - Marchés
BRAULT Jacques : 47 Grande Rue - Maraîcher
ALLEMERSCH Michel : 6 Rue d'Aval Eau - Maraîcher
BLOMME André : 12 Grande Rue - Maraîcher
LEDEME Georges : 5 Rue de Gouvieux - Produits de la ferme
PERKINS Alain : 22 Rue P. Brossolette - Café-tabac
MORLET Robert : 12 Rue des Dames d'Ecosse - Ambulance
SILVA Liliane : 8 Rue de Boran - Ambulance
FAUCON Philippe : 2 Rue du Crocq - Médecin
DEVILLE Annie-Paule : 2 Rue du Crocq - Infirmière
PRADINES Marie-Hélène : 12 Rue de Boran - Infirmière
SEVIN Florence : 47 Grande Rue - Infirmière
GABET Gilles : 2 Rue du Crocq - Kinésithérapeute
HOYLE Françoise : 23 Rue d'Aval Eau - Pharmacie
CAMIZULI Brigitte : 29 Rue du Cat Rouge - Esthétique
SCHLINK Nathalie : 2 Rue du Crocq - Pédicure podologue
LA GRIFFE BEAUTE : 5 Allée des Tilleuls - Appareils médicaux
AUDREY COIFFURE : 15 Rue P. Brossolette - Coiffure
LE GUEN Véronique : 21 Rue S. Soulas - Coiffure
VAN HYETE Corinne : 19 Rue de Toutedville - Coiffure
DUBOIS Gérard : 65 Grande Rue - Confection bonnetterie
RIMBEUF Françoise : 7 Rue de Toutedville - Confection
JARDINERIE DE L'ABBAYE : 8 Grande Rue - Fleurs
S.N. BIJOUTERIE : 45 Rue des Marais - Bijouterie
AMMYELEC : 79 Grande Rue - Electricité
CREVECOEUR Jean-Paul : 23 Rue de la Briette - Electricité
TYMKOW Bruno : 8 Grande Rue - Menuiserie
A.V.I. : 8 Grande Rue - Menuiserie Aluminium
STOCKLIN : 8 Grande Rue - Vérandas-métaux
S.M.V.O. : 15 Rue de Gouvieux - Serrurerie menuiserie
POULET Daniel : 26 Ruelle Saint-Laurent - Peinture
VAAST Claude : 8 Rue Edouard Picard - Peinture
STRUCL Bernard : 7 bis Grande Rue - Miroiterie vitrerie
A.P.G.E. : 5 Rue de l'Orme - Plomberie chauffage
LAWNICZAK Patrick : 4 Grande Rue - Plombier
CHAMPAGNE Frédéric : 20 Rue de Toutedville - Maréchal-ferrand
NOUBEL Maurice : 3 Rue d'Asnières - Maçon
- FURBANK Pierre : 11 Rue de Gouvieux - Maçon
ALVES MARINHO : 1 Rue Delchet - Maçon
BROCHARD Michel : 13 Av. des Acacias - Maçon
ANDRADE TEIXEIRA Laurent : 1 Rue Delchet - Maçon
RAVAL ISOL : 14 Rte de Royaumont - Ravalement
VALLEE DE LA SEINE : 44 Grande Rue - Bâtiment
GUENOT Robert : 3 Rte de Royaumont - Vitres
FENNETEAU Patrick : 49 Grande Rue - Nettoyage industriel
COUNES Roland : 4 Rue de l'Orme - Serrurier
SYLVAIN Dépannage : 2 Ruelle Saint-Laurent - Electro-ménager
LOPES Christian : 61 Grande Rue - Vente informatique
PODOREX : Route de Royaumont - Chaussure orthopédique
NID D'OR : 8 Grande Rue - Literie
ADAMCZAK Patrick : 9 Rue Le Campant - Réparation de pompes
APOLLO : 5 Rue de Toutedville - Répar. maint. instruments
ATELIER DE ROYAUMONT : 6 Rue des Vignes - Musique
NAIADE : 18 Rue du Four - Nettoyage locaux-jardins
PINTO Antonio : 47 Grande Rue - Espaces verts
MONTAIS Richard : Rue du Cimetière - Outillage
LOGOBOARD : 12 Rue de Noisy - Fournitures de bureau
SUIVI CAR : 9 Rue des Ajeux - Accessoires auto
DELIE Joseph : Chemin des Groux de Giez - Véhicules occasion
RENAULT Daniel : 20 Rue des Dames d'Ecosse - Taxi
LEMARCHAND Michel : 14 Rue des Ajeux - Taxi
FURMAN Richard : 13 Rte de Royaumont - Cabinet comptable
BRETAULT Gilles : Chemin de Royaumont - Architecte
PIGOU Françoise : 15 Allée des Templiers - Agent commercial
GREEN HOME : 9 Ruelle Saint Laurent - Marchand de biens
MODAP : 18 Ruelle Saint-Laurent - Immobilier
LIS JARNICKI Paquerette : 14 Rte de Chantilly - Loueur
GAY Alain : Carrefour de la Seigneurie - Louageur
SUVICA : Rte de Beaumont - Import-export
APERTO LIBRO : 35 Allée des Templiers - Traduction publicité
SOFIREP : 42 bis grande Rue - Représentation
TIMEX CONSEIL : Chemin des Groux de Giez - Assistance conseil
FOURCADE Charles : 18 Chemin du Froid Val - Conseil
GUYOT Claude : 2 Rue de l'Orme - Conseil
ARCOLE Informatique : 7 Rue du Prieuré - Conseil
VAVASSEUR Bernard : 29 Allée des Templiers - Conseil
DAO Services : 55 Grande Rue - Bureau d'études
AIR ET FLUIDES : 9 Pl. J. Gautier - Bureau d'études
LEGER Raymond : 11 Rue de la Motte - Energie solaire
OBJECTIF HORIZON 2000 : 15 Allée des Templiers - Production réalisation

**CERTAINS POURRAIENT AVOIR ETE OMIS; QU'ILS VEUILLENT BIEN
NOUS EN EXCUSER.**

*Le Conseil municipal présente aux entreprises et
commerçants installés sur la commune
ses meilleurs vœux de prospérité et de réussite pour
l'année 1997.*

Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne année 1997

Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.

Participations

Responsable édition:

- Eric Therry

Articles:

- Ginette Bianchi
- Gérard Chapelle
- Françoise Deneufbourg
- Solange Gobet
- Claude Krieguer
- Juliette Lefort
- Lydie Noubel
- Eric Therry
- Hervé Windels
- APEEA
- Les Enfants du CM2

Ont également collaboré:

- Tous les membres de la commission information

Photos:

- Gérard Chapelle
- Mr Johnson
- Margrit Krieguer
- Hervé Windels

Mise en Page:

- Eric Therry

Correction:

- Martine Barthélemy

Diffusion:

- Gérard Chapelle

Flashage et Impression : Imp. RAS - Villiers-le- Bel

A Bientôt ...